

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2017

**Sous la présidence de M. Alain HURSTEL, Maire**

**Présents** : MM. Charles DOTT, J-Jacques HORNECKER, Patrick LENTZ,  
Mmes Djemila ARMBRUSTER, Martine BUREL, M-Claire BURGER,  
Catherine HATT, Mélanie KONN

**Absents** : MM. Antony BALLONGUE, Pascal RAGUE

**Secrétaire de séance** : Mme Martine BUREL

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2017

Le procès-verbal de la séance du 17 février dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

## 2. Budget 2017 et taxes

Le budget 2017 avec un montant prévisionnel de **426 358 €** en investissement et **399 453 €** en fonctionnement est confirmé tout en tenant compte des montants à prendre en compte indiqués par la Communauté des communes du Pays de la Zorn en ce qui concerne le PLUi et GEMAPI.

Quant aux taxes directes, après délibération, le Conseil municipal décide pour 2017 une augmentation des taxes de + 1 % ce qui porte :

De 13,55 % à **13,69 %** la taxe d'habitation (TH)

De 08,36 % à **08,44 %** la taxe foncière sur propriétés bâties (TFPB)

De 29,21 % à **29,50 %** la taxe foncière sur propriétés non-bâties (TFPNB)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la taxe foncière des entreprises (CFE et CVAE) est perçue par la Com Com qui reversera chaque année le montant perçu par la commune en 2016, soit pour Hohfrankenheim 6 717.- € pour la CVAE, 2 680.- € pour la CFE et 918.- € pour les IFER.

## 3. Délibération PADD PLUi Com Com Pays de la Zorn

- VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, notamment l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2015 portant extension des compétences de la Communauté de Communes en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- VU la conférence intercommunale des Maires du 21 septembre 2015 relative aux modalités de collaboration entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et ses Communes membres pour l'élaboration du PLUi ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 5 novembre 2015 arrêtant les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et ses Communes membres pour l'élaboration du PLUi ;
- VU la deuxième conférence intercommunale des Maires du 1<sup>er</sup> décembre 2015 relative aux objectifs poursuivis par l'élaboration du PLUi et aux modalités de concertation ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015 relative à la prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal précisant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation ;
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-12 ;
- VU les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et notamment le projet de PADD ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

➤ qui rappelle :

- les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, tels que définis au moment de la prescription, en matière d'**habitat et de cadre de vie , d'agriculture, d'économie, d'équipements publics ou d'intérêt public , d'environnement, d'infrastructures de transport et de mobilité et de risques naturels et technologiques**
- que les études, ainsi que le travail de la commission PLUi et la collaboration menée avec les élus des Communes, ont permis de déboucher sur un diagnostic de territoire et sur des orientations d'aménagement du territoire qui se formalisent à travers un projet de PADD.
- que c'est au regard du PADD que les autres pièces du Plan Local d'Urbanisme intercommunal vont ensuite être élaborées, c'est pourquoi il est important que ce document soit partagé et débattu en Commune et en Conseil Communautaire.

*Monsieur le Maire présente le projet de PADD annexé à la présente et qui contient :*

- **les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, et d'urbanisme,**
- **les orientations générales des politiques de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,**
- **les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs,**
- **les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**

Ces orientations, ainsi que le projet de PADD, ont été élaborés, partagés et enrichis notamment à travers :

- le séminaire d'échange du **21 novembre 2016** avec l'ensemble des élus communaux et intercommunaux, lors duquel le diagnostic des études du PLUi a été présenté,
- le séminaire d'échange du **16 mars 2017** avec l'ensemble des élus communaux et intercommunaux, lors duquel les orientations et le projet de PADD ont été présentés, afin de préparer les débats à mener sur le PADD au sein de chaque Conseil Municipal et du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Municipal** prend acte des orientations générales du PADD proposées et en débat. Les échanges portent sur la réduction à 50 hectares des terrains qui pourront être affectés à des extensions hors « dents creuses » pour l'ensemble des communes de la Com Com ; ce calcul est basé sur l'évolution constatée mais dans une situation non « contrainte » et il devrait à l'avenir affecter les communes qui avaient des projets d'extension. Notre commune ne disposant pas de terrain en zone urbaine, ne sera pas trop affectée mais appuiera les projets de constructions d'habitants en zone IIAU, déjà signalés à la Com Com.

Le présent compte-rendu de débat sera notifié à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Saverne

- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

#### 4. Rectification indices indemnités élus

M. le Maire informe l'assemblée que suite à la modification administrative de l'indice de référence du calcul des indemnités, la Préfecture recommande de modifier la formulation pour ceux qui faisaient comme nous référence à l'indice brut terminal 1015, en indiquant que dorénavant l'indice de référence sera « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

#### 5. Inauguration du 24 juin 2017

Le Conseil municipal a décidé d'organiser une cérémonie pour marquer la fin des grands travaux et des investissements réalisés depuis 2014 pour lutter contre les coulées de boues, la rénovation des rues de l'Ecole et des Vergers, les travaux d'accessibilité, l'installation du réseau de gaz, les investissements pour l'école pour un montant total TTC global de 458 000 €. En compensation la commune a bénéficié d'aides des institutions et de la paroisse pour 77 700 € et du remboursement de TVA.

Seront conviés, les personnalités, les élus, les sociétés impliquées dans les travaux, les habitants de la commune, le samedi 24 juin à 11 heures.

#### 6. Permanences Elections

Les heures d'ouverture du bureau électoral sont de 8 heures à 19 heures au lieu de 18 heures.

#### 7. Divers

**Fête de la musique du vendredi 16 juin prochain** : un arrêté sera à nouveau pris pour une déviation de la circulation à ce moment-là.

**Chemins AF** : une étude est en cours pour le renforcement du chemin dans la prolongation de la rue des Acacias

**Dallage église** : le Conseil presbytéral a engagé l'étude pour remplacer le dallage derrière l'autel

**Réfection RD70** : une réunion de terrain avec les responsables du CD67 a eu lieu à l'initiative du Maire de Mutzenhouse. Il a été convenu de sécuriser deux tournants entre nos deux communes, l'un avant l'entrée ouest de Mutzenhouse, l'autre à hauteur des jardins de notre commune.

**Périscolaire - NAP** : au troisième trimestre il y aura à Hohfrankenheim une activité « marionnettes » le jeudi à partir du 11 mai de 15h30 à 17h. A Mutzenhouse auront lieu dès la reprise des cours après Pâques, des activités « d'initiation au chant » pour les tous petits, une activité « handball » et à Schaffhouse une activité « badminton ».